Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le
ID : 005-210500617-20211210-2021_12_10_25-DE

N° : 2021_12_10_25

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le dix décembre deux mille vingt et un à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	03/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	17/12/2021

OBJET :

Subventions à divers associations et organismes N°1/2022 - Domaine sportif

Étaient présents :
M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Mélissa FOULQUE, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas GEIGER, M. Eric GARCIN procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :
Mme Isabelle DAVID

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le rapporteur expose :

Des associations nous ont demandé une aide financière afin de mener à bien des projets intéressants dans le domaine sportif, pour les Gapençaises et Gapençais.

Le dossier ainsi que l'objet de leur demande sont consultables au sein de la Direction des Finances.

Décision :

Ces demandes ont été examinées par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 1er décembre 2021.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions ci-jointes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41
- SANS PARTICIPATION : 1
M. Cédryc AUGUSTE

Le Maire

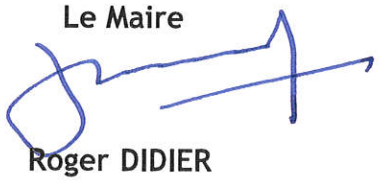

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 21 DEC. 2021
Affiché ou publié le : 21 DEC. 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SUBVENTIONS N° 1/2022

Domaine d'activité : SPORTIF

C.M. du 10/12/2021

	ASSOCIATION	*Activité de l'Association*	*Objet de la Demande*	*Montant de la demande 2022*	*Subvention accordée 2022*	*Total des subventions accordées 2021*
1	OMS (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Rassemble les associations sportives et apporte conseil à la municipalité dans les décisions à prendre selon les besoins exprimés par la population	Subvention de fonctionnement	16 000,00	16 000,00	16 000,00
2	Gap Foot 05 (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du foot	Subvention de fonctionnement	72 000,00	72 000,00	72 000,00
3	Les Rapaces de Gap (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du hockey mineur	Subvention de fonctionnement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
4	SASP Les Rapaces de Gap (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du hockey	Subvention de fonctionnement	247 000,00	247 000,00	247 000,00

	ASSOCIATION	*Activité de l'Association*	*Objet de la Demande*	*Montant de la demande 2022*	*Subvention accordée 2022*	*Total des subventions accordées 2021*
5	Boule Ferrée Gapençaise (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique de la boule lyonnaise	Subvention de fonctionnement	33 300,00	33 300,00	33 300,00
6	Rugby Club Gapençais (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du rugby	Subvention de fonctionnement	36 000,00	36 000,00	36 000,00
7	Cercle des Nageurs (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique de la natation sous toutes ses formes	Subvention de fonctionnement	20 206,00	20 206,00	20 206,00
8	Gap Hand Ball (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du Handball	Subvention de fonctionnement	47 250,00	47 250,00	47 250,00
9	Gap Basket (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du basket	Subvention de fonctionnement	22 558,00	22 558,00	22 558,00
10	Gap Hautes Alpes Athlétisme (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique de l'athlétisme	Subvention de fonctionnement	38 700,00	38 700,00	38 700,00

	ASSOCIATION	*Activité de l'Association*	*Objet de la Demande*	*Montant de la demande 2022*	*Subvention accordée 2022*	*Total des subventions accordées 2021*
11	ASPTT Judo (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du judo	Subvention de fonctionnement	15 300,00	15 300,00	15 300,00
12	Club Omnisport Gap Merlette (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du ski et formation monitorat de ski	Subvention de fonctionnement	10 019,00	10 019,00	10 019,00
13	Ski Club Gap Bayard (Convention 2021-2023 votée au CM du 27/01/2021)	Pratique du ski de fond	Subvention de fonctionnement	10 575,00	10 575,00	10 575,00
			TOTAL		**618 908,00€**	

Nombre de subventions votées : 13